

LA NOTION D'ISOLAT

Quelques perspectives d'application en Histoire

« L'isolat est la population à l'intérieur de laquelle un individu peut trouver un conjoint. »

Si le présent exposé commence par une définition, c'est qu'il se propose non pas de présenter le résultat de recherches personnelles dans un secteur bien particulier de l'étude des populations, mais de cerner, aussi exactement que possible, le contenu d'une définition afin d'examiner ensuite dans quelles directions s'orientent les principaux travaux entrepris jusqu'à maintenant.

Pourquoi tout ce travail préalable ? Ne vaudrait-il pas mieux décrire les isolats à partir de leurs éléments constitutifs ou de leur vie propre ? Cette démarche empirique serait imprudente parce que la notion d'isolat n'a nullement été élaborée par et pour des historiens. Au contraire, ceux-ci l'ont empruntée toute faite à une autre discipline — la génétique — qui jusqu'à présent s'est développée en dehors de leur univers ⁽¹⁾.

Les diverses sciences sont coutumières de ce genre d'emprunts grâce auxquels elles enrichissent leur outillage conceptuel.

Encore faut-il que les emprunts en question soient assimilés, c'est-à-dire bien compris. Est-ce toujours le cas lorsqu'il s'agit de vocables nouveaux, bénéficiant d'un engouement qui n'est rien d'autre qu'une mode ? La notion nouvelle est alors employée à tort et à travers et se vide rapidement de son contenu. Pensons un instant à ce qui est arrivé au mot *race*, que l'on trouvait sous la plume de quantité d'historiens jusqu'il y a une vingtaine d'années et qui est à présent tellement discrédité qu'on évite de l'utiliser même dans ses acceptions les plus rigoureusement biologiques. Pensons aussi au mot *évolution*, précis à l'origine, puis devenu synonyme de n'importe quelle transformation. Pensons au mot *structure* emprunté soit aux économistes, soit aux psychologues, en tous cas bien avant que les spécialistes de ces deux disciplines se soient mis d'accord sur une définition... Faut-il citer ici les mots *civilisation* et *culture*, galvaudés au point de servir de fourre-tout ?

(1) Dans ces grandes lignes, l'exposé ci-dessus a été présenté à la Société pour le Progrès des Etudes Historiques (séance du 4 mars 1962). Pour ses aspects génétiques, notre information est directement puisée aux multiples études de JEAN SUTTER et LÉON TABAH, entre autres : *Sur la méthodologie de l'isolat*, dans *Proceedings of the first international congress of human genetics*, p. 229-234, in-8°, Bâle, 1957.

Le symposium relatif au même sujet (publié par le *Journal de Génétique humaine*, t. XIII, ill., cartes, VIII-132 p. in-8°, Bâle, 1963) fournira un commode aperçu des recherches les plus récentes dans un domaine où les recherches se multiplient sans cesse depuis une dizaine d'années.

Pour éviter que pareille mésaventure sémantique ne survienne trop vite à la notion d'isolat,

- on s'efforcera de marquer ses distances par rapport à d'autres notions voisines ;
- on essayera de montrer sa genèse, pourquoi on l'a inventée, à quelles fins on l'a d'abord utilisée chez les généticiens à l'origine, chez les sociologues et les historiens tout récemment ;
- on citera quelques enquêtes, encore très fragmentaires, et les premiers enseignements qui s'en dégagent.

Abordons dans un premier paragraphe, la notion d'isolat et celles qui risquent le plus de se confondre avec elle.

« L'isolat, avons-nous posé, est la population à l'intérieur de laquelle un individu peut trouver un conjoint. » Il s'agit là d'une définition opérationnelle, c'est-à-dire que nous l'adoptons provisoirement et faute de mieux, sans exclure la possibilité d'une formulation plus perfectionnée qui introduirait, par exemple, un seuil de fréquence. Mais telle quelle, toute générale qu'elle est, la définition retenue permet de dégager deux caractères :

- 1° l'isolat est une population partielle, une sous-population par rapport à un ensemble plus vaste. C'est tout. Rien ne dit qu'il y a un contraste violent entre cet ensemble et une de ses parties ; rien ne dit que la population partielle est stable, permanente, immuable à travers le Temps ;
- 2° l'isolat se définit à partir de l'union entre homme et femme qui assure la reproduction de l'espèce. Dans nos sociétés, il s'agit du mariage, une institution parfaitement connue, mais dont la signification juridique, religieuse, sociale ne cesse de varier.

La définition demeure donc très souple, mais il n'en faut pas davantage pour faire ressortir les différences entre l'isolat et les notions les plus voisines.

Tout d'abord, malgré son nom, l'isolat ne se confond pas nécessairement avec une population géographiquement isolée ou socialement isolée.

Des populations géographiquement isolées, il n'en reste presque plus : mais les dernières tribus qui vivent en marge des autres civilisations ne constituent pas ipso facto un isolat. En fait, on rencontre souvent *plusieurs* isolats à l'intérieur d'un même village, en raison des règles très strictes qui régissent le choix des épouses selon l'appartenance aux clans et selon des systèmes de parenté infiniment plus complexes que les nôtres.

Quant aux populations socialement isolées, l'exemple classique est celui des familles régnantes. Mais elles ne forment un isolat que dans la mesure où elles s'unissent par des mariages, ce qui n'est plus assurément le cas en cette seconde moitié du XX^e siècle.

Autre confusion à éviter : celle d'isolat et de *population minimum*. Les populations *minima* ont été étudiées par Livi, qui s'est demandé quel était l'effectif nécessaire et suffisant qu'une collectivité devait atteindre pour assurer sa continuité sans apport extérieur. Il a observé des populations insulaires ; il a recueilli de nombreuses données dans l'histoire de la colonisation et a fini par conclure qu'un groupe, qui ne comprend pas plus de 300 à 500 individus, est menacé de disparition. A ce niveau, se produisent des disproportions entre

producteurs et consommateurs, capables et incapables, jeunes et vieux, hommes et femmes, déséquilibres qui peuvent entraîner le groupe à sa perte. Ces recherches permettent d'expliquer la disparition de minorités ethniques ou d'aristocraties fermées sans faire intervenir un massacre ou une absorption par le milieu ambiant. Il est certain que la plupart des minuscules populations examinées par Livi ont constitué des cadres favorisant la permanence d'isolats. Mais il s'en faut de beaucoup que l'isolat doive coïncider avec une collectivité numériquement réduite. Il se pourrait que de grosses agglomérations, par exemple, forment un isolat de plusieurs millions d'habitants. On atteindrait en ce cas au point d'aboutissement d'un processus que l'on appelle communément „éclatement des isolats traditionnels". Il s'agit là — disons-le dès à présent — d'une simple hypothèse car, si les isolats traditionnels disparaissent, rien ne prouve qu'il ne s'en reconstitue pas de nouveaux selon des normes qui échappent encore aux investigations.

* * *

Après avoir accusé les différences entre l'isolat et les notions les plus proches, examinons à présent les circonstances qui ont entouré l'élaboration du concept isolat. Il se rencontre pour la première fois sous la plume d'un généticien suédois, WAHLUND, en 1928. C'est donc un vocable tout récent et qui a été forgé sans référence aucune aux situations et aux méthodes de recherches familières aux historiens. La génétique a pour objet la transmission des caractères héréditaires. Autant les progrès de la génétique végétale et animale sont rapides et spectaculaires, autant ceux de la génétique humaine sont lents et controversés. C'est qu'il n'y a aucun inconvénient à manipuler des pollens ou à croiser des variétés de pois ; en quelques semaines on obtient des dizaines de générations de drosophiles que l'on peut sacrifier par millions ou exposer aux rayons X. L'homme, par contre, est un déplorable matériel d'expérimentation puisqu'il n'accepte pas de directives dans le choix de son conjoint et qu'il faut attendre 20 à 30 ans entre 2 générations !

L'isolat définit donc adéquatement et simplement des réalités qui sont banales pour la majorité des généticiens. Est un isolat — c'est-à-dire „une population à l'intérieur de laquelle un individu peut trouver un conjoint" — telle variété de maïs obtenu dans une station expérimentale, tel élevage de souris dans un laboratoire, telle espèce de crustacés rares dans une rivière, etc. Des conditions aussi simples et bien tranchées font défaut lorsqu'on transpose les mêmes notions à l'usage de populations humaines.

Incapables de créer ou d'expérimenter des isolats humains, les généticiens ont fait porter leur effort dans deux directions principales.

- 1° animés de préoccupations cliniques, ils ont d'abord étudié tel ou tel isolat bien particulier, qui se manifestait par la fréquence de certaines tares ;
- 2° dans une perspective plus théorique, ils se sont efforcés de mesurer la dimension des isolats. En d'autres termes, de savoir quel pourrait être l'effectif du groupe à l'intérieur duquel se sélectionnaient les époux.

Envisageons successivement ces deux secteurs de recherches, laissant désormais de côté les autres aspects de la génétique humaine.

Les travaux inspirés d'un souci clinique sont, bien entendu, le fait de médecins. Depuis l'Antiquité, ils avaient été intrigués par le caractère héréditaire de certaines affections : polydactylie, albinisme, symphalangisme, ichtyose (homme pro-épique). Comme c'est souvent le cas à l'origine d'une science, la curiosité se borna longtemps à collectionner des observations éparses, à dissenter sur des cas exceptionnels, qui frappent par leur bizarrerie. C'est seulement à la fin du siècle dernier que l'on a établi des généalogies de malades et, depuis 1930 à peine, que des médecins suisses, allemands et suédois procèdent à des investigations exhaustives : à l'aide de généalogies, ils reconstituent l'histoire de la population de tout le village où ils ont décelé des tares héréditaires. En fait, ces études ont porté sur de petites collectivités : villages alpestres ou hameaux-clairières exclusivement agricoles, où l'éloignement géographique est renforcé par des facteurs religieux (minorités protestantes), linguistiques ou économiques, tels que la pauvreté ou le surpeuplement.

Il s'agit effectivement d'isolats même si les auteurs qui s'en sont occupés n'emploient pas ce terme et s'en tiennent à la mesure de l'*Inzucht* c'est-à-dire de l'endogamie⁽²⁾.

Pareilles études sont actuellement entreprises aux Etats-Unis⁽³⁾ mais avec un luxe d'investigations sans précédent : examens anthropométriques et endocriniens, tests psychologiques, reconstitution généalogique remontant à 250 ans, le tout portant sur un isolat de plus de 5000 métis...

En France, l'I.N.E.D. publie depuis une quinzaine d'années, les résultats des enquêtes de MM. TABAH et SUTTER sur la moralité et la morbidité propre aux descendants des couples consanguins⁽⁴⁾. Des recherches analogues sont poursuivies dans une vingtaine de pays, dont le Japon, première victime du péril radioactif. En Belgique, le taux de consanguinité a été évalué une première fois par le Dr DERAEMAKER (province d'Anvers) ; une prospection plus systématique a confirmé la raréfaction des mariages consanguins ; le Dr. P. DODINVAL vient de dresser la première carte de la répartition des habitants du Royaume selon les groupes sanguins⁽⁵⁾. Elle fait apparaître entre autres des anomalies dans la composition raciale de plusieurs cantons : Brecht, Beveren, Herve, Fexhe-Slins, Nassogne.

De telles recherches ont un intérêt médical incontestable ; elles apportent une

(2) Parmi les nombreuses monographies de ce type, retenons : Arnold EGENTER, *Ueber den Grad der Inzucht in einer schweizer Berggemeinde und die damit zusammenhängende Häufung regressiver Erbschäden (Albinismus, Schwachsinn, Schizophrenie)*, dans *Archiv J. Klaus-Stiftung*, t. IX, p. 365-406, in-8°, Zürich, 1934 ; Gerda HAUNGS, *Genealogische Untersuchungen in einem Inzuchtgebiet*, 17 p. in-8°, Leipzig, 1938.

(3) C. J. WITKOP, *A Study of tri-racial isolates in eastern United States*, dans *Proceedings [...] of human genetics*, p. 255, in-8°, Bâle, 1957.

(4) Jean SUTTER et Léon TABAH, *Fréquence et nature des anomalies dans les familles consanguines*, dans *Population*, t. IX, p. 424-450, in-8°, Paris, 1954. Nomenclature des résultats obtenus à l'étranger par Angelo SERA et Antonio SOINI, *La consanguinité d'une population [...]*, *ibidem*, t. XIV, p. 47-72, in-8°, Paris, 1959.

(5) R. DERAEMAKER, *Inbreeding in a North Belgian Province*, dans *Acta genetica et statistica medica*, t. VIII, p. 128-136, in-8°, Bâle, 1958. — *Evolution du taux de consanguinité en Belgique de 1918 à 1959*, dans *Population*, t. XVII, p. 241-266, in-8°, Paris, 1962. — P. DODINVAL, *Répartition des groupes sanguins A, B, O et AB en Belgique*, dans *Bull. de l'Acad. Royale de Médecine de Belgique*, VII^e série, t. I, p. 171-284, in-8°, Bruxelles, 1961.

information de premier ordre sur certaines minorités ethniques ou religieuses, certains villages, certaines castes. Elles ne résolvent pas le problème des dimensions de l'isolat. Quel est donc l'effectif de ces populations partielles qui se distinguent quasi-physiquement des autres ? Jusqu'à présent, les généticiens ont imaginé trois procédés de mesure. Il faudra bien, ici, se borner à les citer, faute de pouvoir entrer dans le détail de formules qu'il est malaisé de critiquer sans recourir au calcul.

Le premier procédé a été mis au point par un des maîtres de la génétique humaine, Gunnar DAHLBERG. Dès 1929, il proposait une formule permettant d'évaluer le nombre d'individus mariables dans l'isolat, à partir des mariages consanguins. Schématisons ici grossièrement son raisonnement en le résumant comme suit : moins on a de possibilité de se marier en dehors de son milieu, plus les mariages entre cousins sont nombreux. En pays catholique, les dispenses canoniques permettent (disons plutôt ; devraient permettre)⁽⁶⁾ de compter les mariages consanguins et, à partir de là, la formule de Dahlberg fournit l'effectif probable de l'isolat.

Une deuxième démarche est toute différente : on observe les distances qui séparent les domiciles des époux au moment de leur mariage, ou quand c'est possible, au moment de leur naissance. On délimite ainsi une aire géographique, que les Anglo-Saxons appellent un voisinage, à l'intérieur duquel se contractent sinon toutes les unions, du moins la plupart d'entre elles : les deux-tiers, 90 % ou 95 %, selon la précision requise. Le procédé donne des résultats très éloquentes pour les régions rurales ; ces résultats sont plus délicats à interpréter pour les grandes agglomérations.

La troisième méthode est la seule pleinement satisfaisante aux yeux des généticiens, la seule applicable dans des pays dépourvus d'état civil : c'est la reconstitution généalogique. C'est aussi celle qui exige la plus longue patience et c'est pourquoi on y a encore eu si peu recours.

* * *

Si sommaire que soit cet aperçu des recherches des généticiens, il autorise néanmoins deux constatations :

- a) tout d'abord, les préoccupations cliniques ont concentré l'intérêt sur les isolats les plus restreints, les plus archaïques et, par là-même, les plus exceptionnels. Ce sont des cas-limites, des cas pathologiques. Il s'ensuit que d'autres catégories d'isolats — à vrai dire plus banales — demeurent dans l'ombre. Pareille perspective entretient des jugements sommaires ; on se trouve dans la situation des gens qui prétendraient apprécier la vie quotidienne d'après les faits-divers que relatent les journaux.
- b) ensuite, de graves divergences subsistent quant à la manière d'aborder le

(6) Dans un mémoire consacré à la *Genèse et disparition des isolats dans la province de Liège*, nous nous sommes efforcés de faire ressortir quelques-unes des difficultés pratiques auxquelles se heurte pareille enquête. Une remise en question beaucoup plus radicale est formulée par J. SUTTER, dans *Population*, t. XVI, 1961.

recensement, l'étude quantitative des isolats. On a proposé des modèles théoriques, trois hypothèses de travail : il n'y a pas encore de recette éprouvée.

La plus grande prudence est donc de mise pour les historiens qui veulent tirer parti de la notion d'isolat. Ils doivent savoir qu'ils se trouvent dans un domaine où les grandes avenues ne sont pas encore tracées, loin de là, et où l'élaboration statistique s'avère ardue.

* * *

Voyons donc pour terminer quelles sont les perspectives qu'ouvre aux historiens l'application de la notion d'isolat. Puisqu'ils l'ont emprunté aux généticiens, il est tout naturel que leurs recherches s'inscrivent dans la ligne des mêmes préoccupations fondamentales. L'état des sources oblige, bien entendu, à modifier les méthodes mises en œuvre.

Les préoccupations cliniques sont primordiales — nous venons de le voir — dans les descriptions d'isolats dues aux médecins. Il n'empêche que toute la partie rétrospective de l'enquête relève de la discipline historique. Il ne s'agit pas seulement des généalogies, mais de ce qui a trait aux migrations, aux institutions locales, au partage de la propriété, à la géographie des communications et du peuplement, etc. Comment d'ailleurs pourrait-il en aller autrement puisque les sources exploitées sont, depuis longtemps, familières aux historiens : registres paroissiaux, rôles d'impôts et matrices cadastrales, archives judiciaires ou hospitalières. Les auteurs de monographies les plus complètes entreprises jusqu'à ce jour — Walter SCHEIDT qui a étudié l'île de Finkenwärder et Heinrich SCHADE qui a réalisé un travail plus poussé encore sur 9 villages de la vallée supérieure de la Schwalm (en Hesse) — ces auteurs ont sans doute reçu une formation de médecin, mais ils ont eu soin de s'assurer la collaboration d'autres spécialistes : en l'occurrence des attachés de musées de Hambourg ou de l'Université de Mayence (7). Pareil recours aux historiens s'impose aussi chaque fois que l'on a affaire à une minorité religieuse ou linguistique.

Il est toutefois peu probable que ce genre d'étude se multiplie en Belgique. D'abord parce que les isolats y sont moins caractéristiques que dans les vallées alpêtres ou les îles ; ensuite et surtout parce que les registres paroissiaux ont été rédigés plus tardivement et moins soigneusement qu'en Italie et dans les pays protestants. C'est ainsi qu'il est rare de trouver des villages ardennais dont la population puisse être suivie avant le milieu du XVII^e siècle. A quoi bon tenter ici aux prix de mille difficultés ce que Suisses, Scandinaves et Américains ont déjà réussi pour des périodes qui sont chez nous hors d'atteinte ?

Dans ces conditions, il est à prévoir que les recherches se poursuivront plutôt sur des terrains qui d'ores et déjà se sont avérés prometteurs. Tel est le cas des études qui visent à définir les isolats.

Les généticiens ont tenté d'évaluer les dimensions de l'isolat. Les historiens de leur côté s'attaquent au problème de son contenu social. Quelle est la consistance des isolats ? *Qui y trouve-t-on ?*

(7) Walter SCHEIDT, *Bevölkerungsbiologie der Elbinsel Finkenwärder vom dreissigjährigen Krieg bis zur Gegenwart*, 25 fig., VI-98 p. in-8°, Iena, 1932. — Heinrich SCHADE, *Ergebnisse einer Bevölkerungsuntersuchung in der Schwalm*, 75 p. in-8°, Wiesbaden, 1950.

Au stade actuel, on s'en tient aux types les plus simples et les plus communs dans toutes les régions à savoir :

- les isolats villageois
- les isolats professionnels.

En ce qui concerne le premier type (isolats villageois) leur étude n'offre guère de difficulté, à condition qu'il y ait coïncidence entre le village, unité écologique, la paroisse, unité religieuse, et la commune, unité administrative. Il suffit alors de passer en revue tous les mariages qui s'y contractent en observant la provenance des conjoints ; il faut ensuite confronter les résultats ainsi obtenus à ceux des recensements, ce qui n'est praticable qu'à partir du XIX^e siècle.

Le travail est beaucoup plus long et délicat dans les villes où il y a lieu de procéder par échantillonnage et où la variété des provenances complique l'identification des noms de lieux. Dans l'Est de notre pays, on peut généralement conduire cette étude de 1770 à nos jours. Citons quelques résultats.

- Dans le village de Gemmenich, pour les années 1770-1794
 - 83 % des conjoints sont domiciliés dans la paroisse
 - 91 % des conjoints sont domiciliés dans la paroisse ou dans les paroisses limitrophes ; le reste est le fait d'étrangers.
- Dans le village de Sart (et les recherches en cours donnent à penser que c'est une situation courante dans toutes les localités voisines des Fagnes) l'endogamie est encore plus prononcée et elle persiste jusqu'au XX^e siècle.
 - 67 % des nouveaux mariés de la période 1900-1909 sont nés dans la commune
 - 50 % des nouveaux mariés de la période 1950-1959 sont nés dans la commune
 - 84 % des nouveaux mariés de la période 1900-1909 sont nés dans la commune et les communes limitrophes.
 - 70,5 % des nouveaux mariés de la période 1950-1959 sont nés dans la commune et les communes limitrophes.
- La situation est déjà toute différente dans une ville d'importance moyenne comme Liège :
 - 59 % des nouveaux mariés de la période 1770-1775 sont baptisés dans des paroisses de la ville.
 - ± 40 % des nouveaux mariés de l'année 1950 sont nés dans l'agglomération (Liège + 5 communes faubouriennes).

On pourrait faire état de chiffres très différents recueillis dans des faubourgs comme Avroy ou des bourgades semi-industrielles, comme Chênée. On pourrait tenter des analogies avec les données recueillies à l'étranger : en France où L. TABAH et J. SUTTER ont examiné toutes les communes de deux départements au cours du XIX^e siècle ; en Angleterre où des recherches ont été faites sur l'origine des immigrants à Sheffield. On devrait surtout distinguer l'origine selon qu'il s'agit de l'homme ou de la femme, du lieu de naissance ou du domicile, faire ressortir la direction des principaux courants que révèlent ces échanges.

Tout cela ne se manifeste qu'à l'examen de colonnes de chiffres qui mesurent le brassage de la population. A-t-il été superficiel ou profond ? Quand s'est-il accéléré ou ralenti ?

Dès à présent on se trouve devant une gamme de situations différentes. A

Sart, par exemple, rien ne change avant 1920 environ. La composition de la population n'est altérée ni lorsque se produit la révolution agricole (vers 1820-1850), ni lorsque le chemin de fer relie la commune aux villes voisines. A Liège, au contraire, la guerre de 1914-1918 et ses lendemains ne bouleverse plus la composition démographique : elle accélère une immigration qui se manifestait déjà au XVIII^e siècle et qui est certainement beaucoup plus ancienne encore. Il y a donc là des phases dans les échanges entre villes et campagnes ; leur repérage incombe aux historiens et aux démographes ; nullement aux généticiens.

Les villes d'Ancien Régime se prêtent d'ailleurs à merveille à l'observation d'autres types d'isolats bien caractérisés, à savoir les isolats professionnels. L'histoire des corporations offre, en effet, un terrain privilégié pour l'examen des modes d'accès aux métiers artisanaux et commerciaux qui échappent si souvent aux recensements contemporains.

A ce propos, — encore qu'il y soit davantage question d'hérédité que d'endogamie — on dispose depuis 1948 d'une étude modèle, celle que M. Hans VAN WERVEKE a consacrée aux bouchers gantois. Il y a montré comment, deux siècles durant, le commerce de la viande était resté aux mains d'une demi-douzaine de familles, dont la dernière n'avait abandonné le métier qu'entre 1914 et 1928. Des constatations aussi curieuses avaient été faites à propos des bouchers de Limoges ; plusieurs indices donnent à penser que des situations analogues se perpétuèrent à Tongres, Huy et Ath (*).

A Liège également, l'hérédité de la profession incite à entreprendre l'étude puisque certains patronymes se retrouvent sans cesse dans les listes de bouchers, entre 1423 et 1800. Reste à savoir si on a affaire à un isolat. Malheureusement les registres aux mariages de la paroisse Sainte-Catherine, où habitaient les bouchers, ont disparu : on ne peut donc reconstituer les unions qu'à l'aide de recensements intermittents. Le tableau p. 11 est certainement incomplet ; il incite néanmoins de présumer que les bouchers admis à la Halle ont formé un isolat. Il est remarquable que cet isolat ne s'identifie pas à l'ensemble de la corporation, mais uniquement à ceux de ses membres qui sont admis à la Grande Halle, dont les étaux font l'objet d'une réglementation très stricte. Les autres bouchers, qui vendent aux portes de la Cité, ne s'intègrent pas de la même manière au métier. C'est peut être à cela qu'il faut attribuer la rapide disparition de l'isolat des bouchers liégeois : 40 ans après la suppression de la corporation, ils sont tous remplacés par des nouveaux venus.

L'isolat professionnel, l'isolat villageois sont les types les plus simples, qu'il convient donc d'élucider en premier lieu. Autrement complexes sont les isolats sociaux. Celui auquel on pense aussitôt est la Noblesse. En Suède, pour la période 1680-1868, la noblesse a été étudiée en-tant qu'isolat par un médecin : Carl-Henry ALSTRÖM (*). Il a mesuré la consanguinité (plus élevée dans la petite que dans la

(7) Hans VAN WERVEKE, *Ambachten en erfelijkheid*, dans *Mededelingen van de koninklijke Vlaamse Academie, Kl. der Letteren*, t. IV, n° 1, 28 p. Anvers, 1942. — IDEM, *De Gentse vleeschouwers onder het Oud Regime. Demographische studie over een gesloten en erfelijk ambachtsgild*, dans *Handelingen der maatschappij voor geschiedenis en oudheidkunde te Gent*, Nieuwe Reeks, t. III, p. 3-32, in-8°, Gand, 1948. — JOSEPH PETIT, [...] *La corporation de Messieurs les bouchers de Limoges*, 162 p. in-8°, Paris, 1906.

(8) Carl-Henry ALSTRÖM, *First-cousin marriages in Sweden 1750-1844*, dans *Acta genetica et statistica medica*, t. VIII, p. 295-369, Bâle, 1958.

haute noblesse), les apports étrangers et la pénétration des roturiers qui s'accélère à partir de 1750 et qui s'opère par les femmes. Ici, c'est-à-dire en Belgique ou au Pays de Liège, l'entreprise paraît hasardeuse : la noblesse est plus cosmopolite que nationale, les conditions d'annoblissement et de dérogeance varient d'une période à l'autre.

Les isolats les plus difficiles à apercevoir sont sans doute ceux qui groupent des gens de même fortune : car, outre que la richesse se dissimule souvent, on trouve à un même niveau de fortune ou de misère des familles qui y sont arrivées par une infinité de voies différentes. Par contre, les isolats les plus tranchés et les plus résistants sont les ghettos juifs : jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la religion, le statut juridique et fiscal, la langue, les professions et le voisinage, tout a conspiré pour préserver durant des siècles leur originalité ethnique.

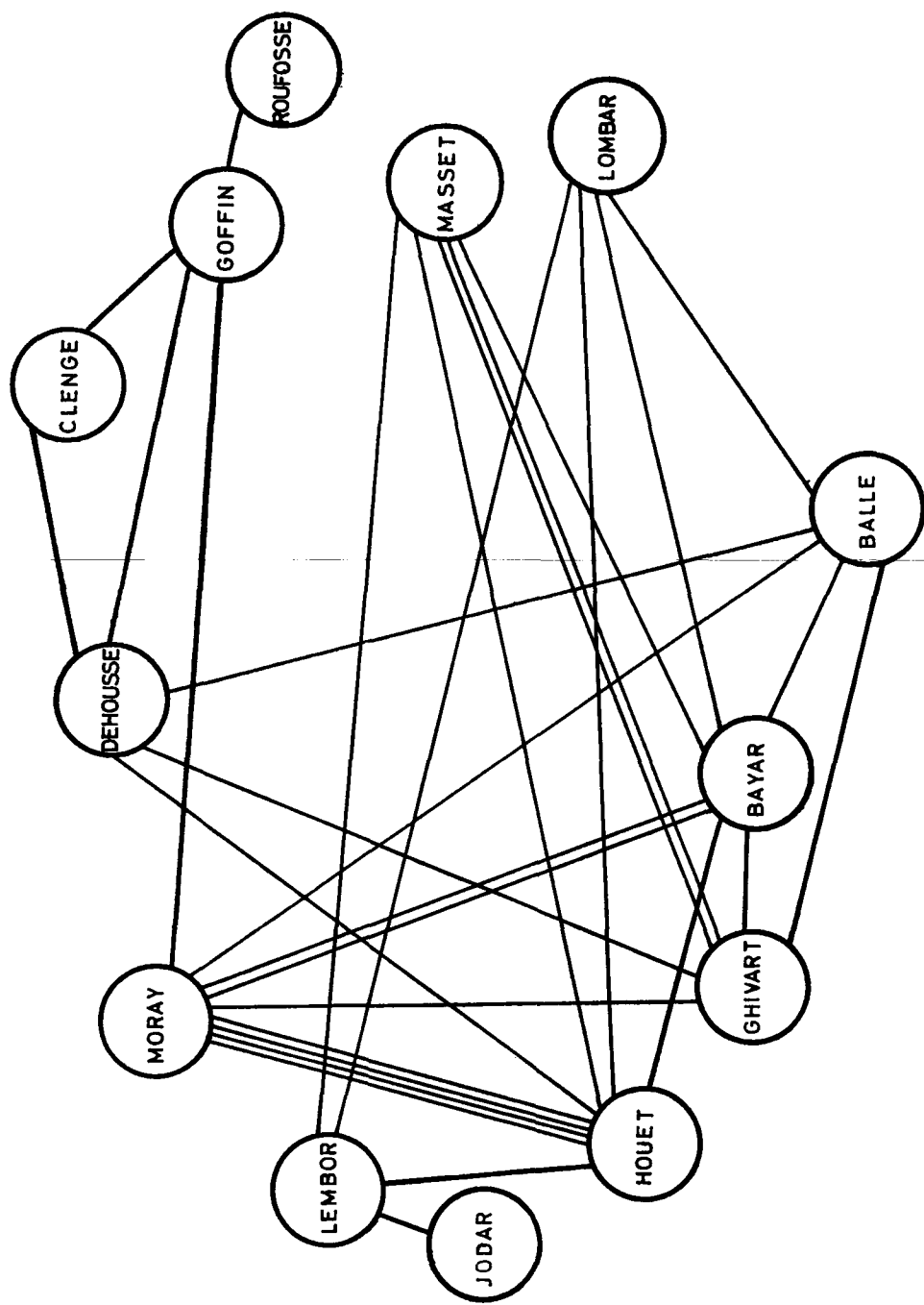
* * *

Au terme de cet exposé, il apparaît que la notion d'isolat permet de quantifier, de mieux décrire des faits d'observation banale : une population villageoise, une minorité religieuse. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'elle vienne bouleverser les catégories traditionnelles des historiens. Son mérite est ailleurs. Elle peut les intéresser parce qu'elle les met en mesure de définir une population partielle à partir des mariages, c'est-à-dire des épisodes qui assurent sa continuité biologique. Eprouver la cohésion d'un groupe à partir d'un fait biologique est, tout compte fait, moins arbitraire que de le cerner par les caprices d'une limite administrative ; moins hasardeux que de le définir par la fortune ou par la conscience de classe, réalités dont le pouvoir discriminatoire est certain, mais qu'il est presque impossible de reconstituer à quelques générations de distance. Est-ce par hasard que les Anciens ont fait du *connubium* la clef d'une discrimination sociale ? La notion d'isolat aura donc un intérêt heuristique : dans les masses populaires, elle décèlera des catégories aux contours oubliés ; parmi les notables, les dynasties d'industriels ou d'hommes politiques, elle permettra d'opérer recoupements et contrôles.

En mesurant l'endogamie ou l'exogamie, on éclaire d'un jour nouveau tantôt la permanence tantôt le bouleversement des conditions sociales ; à travers les alliances familiales et les générations, on peut même en jalonner les étapes, atteindre leur durée.

Les échanges entre villes et campagnes, les brassages ou les discriminations dont nous venons de donner un aperçu, bref la genèse et la disparition des isolats ne sont qu'une première approche vers une meilleure connaissance de la mobilité sociale, cette inconnue majeure dans l'histoire de toutes les populations.

Etienne HELIN



Comment se manifeste un isolat corporatif : quelques mariages unissant les familles de bouchers admis à la Halle de Liège (1736-1794)